

LOGEMENTS SOCIAUX (ERP) : Y AVEZ-VOUS DROIT ?

Les logements publics (Edilizia Residenziale Pubblica: Erp) ou "case popolari" (logements sociaux) sont des logements appartenant à la municipalité de Bologna et loués à des personnes seules ou à des familles dans le besoin.

PUIS-JE DEMANDER UN LOGEMENT ERP ?

OUI ! Je peux demander un logement ERP si je suis un citoyen italien/étranger résidant ou travaillant dans la municipalité de Bologne, ou si je réside ou travaille dans la région d'Émilie-Romagne depuis au moins trois ans et si je dispose d'un ISEE ne dépassant pas 17 150,00 euros.

QUELS DOCUMENTS DOIS-JE AVOIR POUR FAIRE MA DEMANDE ?

Pour demander un logement ERP, je dois fournir les documents suivants

- pièce d'identité et code fiscal du déclarant
- certificat d'ISEE ordinaire en cours de validité
- contrat de location enregistré et dernière facture d'électricité payée
- titre de séjour en cours de validité (pour les ressortissants étrangers)
- déclarations de travail occasionnel ou domestique
- documents relatifs aux ordonnances d'expulsion
- ordonnance prouvant l'obligation de libérer la maison habitée
- documents prouvant le type et le degré d'invalidité
- jugement de séparation ou de divorce

QUAND PUIS-JE INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

Je peux présenter une nouvelle demande ou intégrer une demande déjà inscrite sur la liste chaque fois qu'un nouvel avis est publié

L'Acer et la commune de Bologne [ipertesto] publient les classements provisoires sur leurs sites web, dans les limites des délais fixés par l'avis.

Si vous introduisez une demande, vous recevrez le résultat par courrier électronique. Si vous n'êtes pas satisfait de votre position dans le classement ou si vous êtes exclu, vous pouvez introduire un recours motivé.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Acer